



DEJIC/OM – ARRÊTÉ N° DEJIC52-120722

OBJET : LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE – ANNÉE 2022

ARRÊTÉ

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Considérant que 4 recrutements d'ingénieurs territoriaux ont été effectués parmi les lauréats du concours ou par mutation dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 1 fonctionnaire de catégorie B de ces collectivités (1 pour 3) peut bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'ingénieur (article 14 du décret n° 2016-201 précité),
- Considérant cependant que, dans son article 16, le décret n°2006-1695 susvisé prévoit que, si cela est plus favorable, le nombre d'inscriptions sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs peut être calculé en appliquant la proportion de 1 pour 3 à 5% de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans le cadre d'emplois,
- Considérant qu'on dénombre 166 fonctionnaires dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux dans les collectivités relevant du Centre de Gestion,
- Considérant dès lors que 2 fonctionnaires (166 x 5% x 1/3) de ces collectivités peuvent bénéficier de la promotion interne pour l'accession au grade d'attaché,
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre de Gestion,
- Considérant l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 22 mai 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion de promotion interne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : À compter du 15 juillet 2022, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2022 les 2 fonctionnaires suivants :

| Nom / Prénom | Grade actuel | Collectivités |
|--------------------|---|--|
| LARRABURU Danielle | Technicien principal de 1 ^{ère} classe | COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE |
| LAROUSSE Didier | Technicien principal de 1 ^{ère} classe | COMMUNE DE JURANÇON |

ARTICLE 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 15 juillet 2022. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex dans le délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication. La requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à PAU, le 12 juillet 2022,

LE PRÉSIDENT,



Nicolas PATRIARCHE

Maire de LONS

Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long